

Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente
de la Région de Bruxelles-Capitale



ERCIYAS KENAN
Square Marie-Louise, 18/bte5

1000 BRUXELLES

Bruxelles, 11-04-19

Vos réf. : Votre demande du 04-01-2019

Nos réf. : T.2018.0980/2/CAP/ms

A rappeler s.v.p.

Personne à contacter: I. FETTOUH

Adresse: Place de la Reine, 20
1030 Schaerbeek

Madame, Monsieur,

Concerne : Demande de permis d'urbanisme
Modification de plans : appartements + commerce

Composition du dossier

Maître de l'ouvrage: Erciyas Kenan
Square Marie-Louise, 18/bte5
1000 Bruxelles

Architecte: P. Deramay
(02/245.00.21)

Annexes: 3 plans datés du 17/09/2018 paraphés et cachetés par le SIAMU le 04/01/2019

Description

Régularisation d'un immeuble comprenant un commerce au rez-de-chaussée et 4 appartements aux étages.

- Sous-sol : des caves, un local vélos et poussettes, les compteurs sont dans le couloir commun
- Rez-de-chaussée : un commerce (non défini)
- 1^{er} et 2^e étage : un appartement par étage
- Entresol et 3^e étage: un appartement
- 3^e et 4^e étage : un appartement

Modifications des plans :

Les appartements situés au 3^e et 4^e étage sont adaptés de façon à disposer d' une baie en façade avant.

Antécédents

Notre rapport du 25/10/2018, réf. T.**2018.0980**/1/CAP/dd (permis d'urbanisme)

Réglementation générale

L'immeuble ayant une hauteur conventionnelle supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 25m, il doit tendre à répondre aux spécifications techniques reprises dans l'Arrêté Royal du 12 juillet 2012 (modifié par l'Arrêté Royal du 7 décembre 2016) – Annexes 1, 3/1, 5/1 et 7 fixant les normes de base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion, auxquelles les bâtiments nouveaux doivent satisfaire.

Mesures de prévention contre l'incendie déjà prises

- Les baies de communication entre le commerce et le reste du bâtiment sont fermés par des portes coupe-feu EI₁ 30.
- Les portes d'accès aux appartements sont coupe-feu EI₁30
- L'escalier desservant le sous-sol est séparé au niveau du rez-de-chaussée de celui desservant les étages par des parois présentant EI 60 et une porte de communication de classe EI₁ 30 à fermeture automatique.
- Les appartements sont de type traversant

Avis du Service d'Incendie

L'examen des plans soumis à l'attention du Service d'Incendie donne lieu à la remarque suivante:

Les remarques du précédent rapport référenciés T.**2018.0980**/1/CAP/dd restent d'application à l'exception du point 4 qui est annulé étant donné que chaque appartement dispose d'un accès à une baie en façade avant.

Pour rappel : Toutes les baies de communication entre le commerce et le reste du bâtiment doivent être fermées par des portes coupe-feu EI₁ 30.

Conclusion finale

Ce rapport est un avis favorable à condition de respecter les points ci-dessus.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

L'Officier-chef de service,



Col. Ing. T. du BUS de WARNAFFE

L'Officier



Col. ir. A. SIMONART

L'Attachée de prévention



Arch. I. FETTOUH